



FICHE D'INFORMATION N° 7

TRAITEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES

Solutions aux enjeux soulevés dans la fiche de travail n° 7 du plan agroenvironnemental



Supplément
au Manuel du
programme des plans
agroenvironnementaux,
4^e éd. 2013

La présente fiche d'information apporte des éléments de solution aux enjeux relatifs à l'utilisation et au traitement des eaux usées domestiques mentionnés dans votre plan agroenvironnemental (PAE).

Ces solutions prennent soit la forme de **mesures**, de **facteurs compensatoires** ou de **contrôles**.

- Les **mesures** remédient aux problèmes et font passer votre note du PAE à (3) ou (4) – la plus haute note.
- Les **facteurs compensatoires** sont des solutions de rechange qui répondent adéquatement aux préoccupations, mais qui ne modifient pas la note obtenue dans la fiche de travail du PAE.
- Les **contrôles** conviennent seulement dans des circonstances particulières et selon les modalités expliquées dans cette fiche d'information.

En règle générale, vous aurez besoin de renseignements supplémentaires pour bien choisir vos solutions et les mettre en œuvre. D'autres sources d'information sont proposées à la fin du présent document.

Pour connaître la définition de termes techniques, veuillez consulter le glossaire complet se trouvant dans votre manuel du PAE.

VOLUME ET QUALITÉ DES EAUX USÉES

7-1. Utilisation efficace de l'eau

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Diminuer la consommation d'eau du ménage réduit le volume des eaux usées et la charge sur votre système de traitement. La durée de vie de celui-ci devrait donc être prolongée, la vidange de la fosse septique moins fréquente et le potentiel de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines moins grand.</p> <p>Utiliser l'eau plus efficacement réduit également le besoin d'eau de puits et le coût en énergie.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Réduire l'utilisation de l'eau à moins de 270 L (60 gal) par personne, par jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser aussi peu d'eau que possible à la maison : acheter une machine à laver et un lave-vaisselle économes en eau, garder un pichet d'eau dans le réfrigérateur plutôt que de laisser couler le robinet pour vous verser un verre d'eau froide, utiliser une toilette à double chasse. • Réparer les robinets et les toilettes qui fuient, etc. • Supprimer toutes les pertes d'eau inutiles.



Lorsqu'on garde un pichet d'eau dans le réfrigérateur, on a moins besoin de laisser couler le robinet pour se verser un verre d'eau, ce qui réduit le volume des eaux usées et prolonge la durée de vie du système de traitement.

7-2. Robinetterie et entretien

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Les mesures de conservation de l'eau réduisent le volume des eaux usées, et diminuent donc la possibilité de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Installer des appareils économiseurs d'eau et veiller à les utiliser efficacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer un réducteur de volume d'eau dans la toilette; il peut réduire votre consommation totale d'eau de 20 L (4,4 gal) par personne, par jour. • Installer une toilette économe en eau; elle peut réduire l'utilisation quotidienne de l'eau de 40 L (8,8 gal) par personne, par jour. • Envisager la possibilité d'installer une toilette à double chasse. • Installer des pommes de douches économes en eau et des aérateurs de robinets. • Ne faire fonctionner votre machine à laver et votre lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins. • Utiliser un chauffe-eau à la demande (instantané). • Inspecter le système régulièrement et réparer les fuites dès que possible.




Conserver l'eau sera moins exigeant pour votre puits et diminuera le coût en énergie de la vidange.



Cette publication de la série des PGO donne des trucs pour la conservation de l'eau à la maison.

7-3. Déchets solides

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE	
<p>Une charge importante de matières solides se retrouve dans le système d'égout lorsque des déchets solides sont ajoutés, en particulier parce qu'un broyeur à ordures est utilisé.</p> <p>Les grosses charges solides pourraient entraîner des vidanges plus fréquentes de la fosse septique et peut-être accroître la charge biologique du champ d'épuration. D'où une défaillance possible de ce champ et un risque accru de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Ne pas brancher de broyeur à ordures à votre système d'égout :</p> <ul style="list-style-type: none"> Utiliser un système de compostage pour les matières qui, sans lui, seraient traitées par le broyeur. <p>Pour plus de renseignements sur les déchets solides et solubles, voir La gestion de l'eau, de la série Les pratiques de gestion optimales, aux pages 24 à 29.</p>	<p>Utiliser un système de compostage ménager pour les matières qui seraient traitées par le broyeur à ordures.</p>

7-4. Déchets solubles

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Utiliser trop de produits d'entretien et de détergents domestiques, et jeter les solvants domestiques dans le système d'égout, peut contaminer les eaux de surface et les eaux souterraines. Les systèmes d'égout domestiques n'enlèvent pas ces matières. Leur ajout au système peut nuire à l'action des bactéries.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Limiter l'utilisation de produits de nettoyage et de détergents domestiques à moins de 1 à 2 L (4,5-9 tasses) par semaine.</p> <p>Ne pas jeter de solvants domestiques dans le système d'égout.</p> <p>Utiliser des produits de nettoyage et des détergents domestiques écologiques, c.-à-d. biodégradables, non toxiques et sans phosphates, chlore ni produits pétrochimiques, comme les distillats de pétrole.</p>



Ne jamais jeter de solvants dans le système d'égout.



Voir les publications suivantes du MAAARO, qui vous aideront à gérer vos installations septiques :

- Les systèmes à fosse septique! Connaissez votre système domestique, **commande n° AF140**
- Système septique rural – Aide-mémoire, **commande n° AF145.**

7-5. Rejet d'adoucisseur d'eau

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Le lavage à contre-courant des adoucisseurs d'eau rejette des quantités relativement importantes d'eau dont la concentration en sels est élevée. Cela peut avoir une incidence négative sur le fonctionnement du système d'égout et pourrait contaminer les eaux de surface et les eaux souterraines.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Ne pas utiliser d'adoucisseur d'eau.</p> <p>SOLUTION 2 – MESURES</p> <p>Rejeter directement l'eau d'un adoucisseur d'eau dans un système d'égout conçu, entretenu et utilisé de manière à recevoir ces rejets.</p>



Les sels dissous peuvent nuire au fonctionnement d'un système d'égout privé.

7-6. Graisses et huiles

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Les graisses et les huiles ne se dégradent pas facilement. Elles empêchent les bactéries qui se trouvent dans la fosse septique de s'attaquer à d'autres déchets. La durée de vie du système d'égout peut en être réduite. La fosse septique peut devoir être vidée plus souvent et la possibilité de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines augmente.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Réduire la quantité de graisses et d'huiles qui se retrouvent dans le système d'égout, ou les éliminer complètement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Essuyer les ustensiles de cuisine avant de les laver. • Ne pas jeter de gras ni d'huile de cuisson dans le système d'égout.



Réduire la quantité de graisses et d'huiles qui se retrouvent dans le système d'égout.

SYSTÈME D'ÉGOUT

7-7. Conception et construction

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>La législation régit la conception et l'installation des systèmes d'égout. La capacité et l'installation des systèmes doivent être conformes aux exigences réglementaires.</p> <p>Un système bien conçu et correctement installé aura aussi besoin de moins d'entretien, il ne sera pas nécessaire de vider la fosse septique aussi souvent et le risque de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines sera plus faible.</p> <p>Il est illégal de brancher un système d'égout au réseau de drainage de la ferme ou au stockage du fumier.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Veiller à ce que le système d'égout ait un permis de construire ou un certificat d'approbation, à ce que sa capacité soit suffisante et à ce qu'il soit installé par un installateur agréé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Conserver tous les documents pour vous y référer dans l'avenir.

Pour voir en ligne les vidéos sur les fosses septiques, aller à : www.omafra.gov.on.ca/french/environment/facts/sep_smart.htm



Veiller à ce que le système d'égout ait un permis de construire ou un certificat d'approbation, à ce que sa capacité soit suffisante et à ce qu'il soit installé par un installateur agréé.

7-8. Connaissance du système d'égout

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Une bonne connaissance de l'ensemble de votre système d'égout vous aidera à diagnostiquer plus facilement les problèmes de fonctionnement, à l'entretenir et à le gérer efficacement, à l'améliorer et à le protéger contre les dommages causés par les véhicules, les racines d'arbres et d'arbustes, le bétail et le drainage de surface.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Évaluer son système d'égout actuel :</p> <ul style="list-style-type: none">• Connaître l'emplacement exact de la fosse septique et du champ d'épuration.• Connaître la taille et la configuration du système, ainsi que sa façon de fonctionner.• Conserver tous les documents relatifs à votre système pour vous y référer dans l'avenir.

EMPLACEMENT DU SYSTÈME D'ÉGOUT

7-9. Distance séparant le système d'égout de la source d'eau de surface la plus proche

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Les systèmes d'égout doivent être correctement situés par rapport aux sources d'eau de surface afin de réduire le risque de contamination de cette eau. Les eaux usées qui font irruption à la surface du sol peuvent atteindre les eaux de surface. La législation stipule les distances minimales qui doivent séparer les systèmes d'égout et les sources d'eau de surface.</p> <p>Pour réduire la possibilité de contamination des eaux de surface, le choix de l'emplacement doit tenir compte du type de sol et de la topographie.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Déplacer son système d'égout pour qu'il se trouve à la distance requise par rapport aux sources d'eau de surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obtenir un permis de construire ou un certificat d'approbation pour le nouveau système et le conserver pour vous y référer dans l'avenir. • Confirmer que le nouvel emplacement du système d'égout fait passer la note finale du PAE pour la distance à (3) ou (4) (la meilleure note). <p>SOLUTION 2 – FACTEURS COMPENSATOIRES</p> <p>Pour les systèmes d'égout existants qui ont un permis de construire ou un certificat d'approbation et sont maintenus en bon état de fonctionnement</p> <p>Inspecter le système régulièrement pour découvrir les irrptions d'eau à la surface, les odeurs, les conditions du sol au-dessus du champ d'épuration, le refoulement des égouts, etc.</p> <p>SOLUTION 3 – CONTRÔLES</p> <p>Pour les systèmes d'égout existants pour lesquels il n'y a pas de preuve de permis de construire ni de certificat d'approbation et qui sont maintenus en bon état de fonctionnement</p> <p>Inspecter le système régulièrement pour découvrir les irrptions d'eau à la surface, les odeurs, les conditions du sol au-dessus du champ d'épuration, le refoulement des égouts, etc.</p>



Les systèmes d'égout doivent être correctement situés par rapport aux sources d'eau de surface afin de réduire le risque de contamination des eaux de surface.

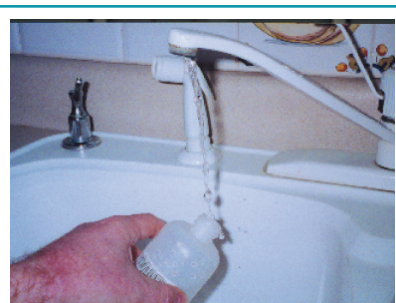


Pour plus de renseignements sur les installations septiques, voir La gestion de l'eau, de la série Les pratiques de gestion optimales, aux pages 24 à 29.

Pour consulter le Code du bâtiment en ligne, aller à : www.ontario.ca/codedubatiment.

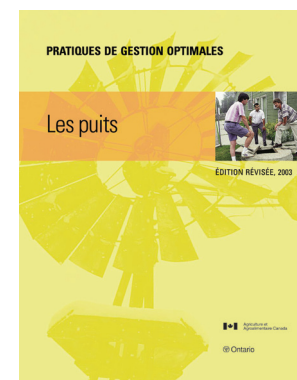
7-10. Distance séparant le système d'égout du puits

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Les systèmes d'égout doivent être correctement situés par rapport aux puits afin de réduire le risque de contamination de l'eau des puits.</p> <p>La législation stipule les distances minimales qui doivent séparer les composantes des systèmes d'égout et les puits.</p> <p>Cette question porte sur le niveau de protection offert par le sol autour du puits ainsi que sur l'emplacement du puits par rapport au système d'égout. On peut devoir prendre des mesures draconiennes lorsque le potentiel de contamination existant actuellement est élevé.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Déplacer son système d'égout pour qu'il se trouve à la distance requise par rapport au puits :</p> <ul style="list-style-type: none">• Obtenir un permis de construire ou un certificat d'approbation de l'organisme de réglementation avant de commencer à construire.• Confirmer que le nouvel emplacement du système d'égout fait passer votre note finale du PAE pour la distance à (3) ou (4) (la meilleure note).• Faire analyser l'eau du puits afin de détecter les bactéries indicatrices au moins trois fois par année; faire procéder à une analyse d'autres paramètres, comme les nitrates, une fois par année. <p>SOLUTION 2 – MESURES</p> <p>Déplacer son puits pour qu'il se trouve à la distance requise par rapport au système d'égout :</p> <ul style="list-style-type: none">• Veiller à bien condamner le vieux puits.• Confirmer que le nouvel emplacement du puits fait passer votre note finale du PAE pour la distance à (3) ou (4) (la meilleure note).• Faire analyser l'eau du puits afin de détecter les bactéries indicatrices au moins trois fois par année; faire procéder à une analyse d'autres paramètres, comme les nitrates, une fois par année.



Faire analyser l'eau du puits afin de détecter les bactéries indicatrices au moins trois fois par année; faire procéder à une analyse d'autres paramètres, comme les nitrates, une fois par année.

Cette publication de la série des PGO explique la construction et l'entretien d'un puits, ainsi que la façon de détecter les problèmes pour protéger l'eau potable de votre famille.



7-10. Distance séparant le système d'égout du puits (suite)

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
(Voir page 7)	<p>SOLUTION 3 – FACTEURS COMPENSATOIRES</p> <p>Pour les systèmes d'égout existants qui ont un permis de construire ou un certificat d'approbation et sont maintenus en bon état de fonctionnement</p> <p>Faire analyser l'eau du puits afin de détecter les bactéries indicatrices au moins trois fois par année; faire procéder à une analyse d'autres paramètres, comme les nitrates, une fois par année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller remarquer que la surveillance de l'eau du puits n'est pas une solution complète – avoir un plan pour vous attaquer immédiatement au problème, comme l'installation d'un système de traitement de l'eau jusqu'à ce que la situation soit corrigée, si l'analyse révèle que l'eau est contaminée. • Si votre note du PAE est de (1), communiquer avec le bureau local de votre organisme de réglementation pour déterminer si d'autres mesures sont requises.
	<p>SOLUTION 4 – CONTRÔLES</p> <p>Pour les systèmes d'égout existants pour lesquels il n'y a pas de preuve de permis de construire ni de certificat d'approbation et qui sont maintenus en bon état de fonctionnement</p> <p>Faire analyser l'eau du puits afin de détecter les bactéries indicatrices au moins trois fois par année; faire procéder à une analyse d'autres paramètres, comme les nitrates, une fois par année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller remarquer que la surveillance de l'eau du puits n'est pas une solution complète – avoir un plan pour vous attaquer immédiatement au problème, comme l'installation d'un système de traitement de l'eau jusqu'à ce que la situation soit corrigée, si l'analyse révèle que l'eau est contaminée. • Si votre note du PAE est de (1), communiquer avec le bureau local de votre organisme de réglementation pour déterminer si d'autres mesures sont requises. <p>Remarque : Vous devriez planifier le déplacement futur de votre système d'égout ou de votre puits pour protéger l'eau potable de votre famille, et prévoir les fonds pour le faire.</p>

COLLECTE DES EAUX USÉES

7-11. Source et quantités

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>La législation exige que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées dans le système d'égout.</p> <p>L'eau propre ne devrait pas aboutir dans le système, puisqu'elle peut le surcharger. Les pertes par des réservoirs de traitement ou des conduites qui fuient peuvent permettre aux eaux usées de revenir dans l'approvisionnement en eau. La qualité des eaux de surface et des eaux souterraines peut diminuer.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Recueillir et traiter toutes les eaux usées dans un système d'égout distinct :</p> <ul style="list-style-type: none">• Vérifier s'il y a des fuites dans le système d'égout et les réparer immédiatement.• Éloigner l'eau propre du système d'égout.• Ne pas laisser les eaux d'orage ou de drainage pénétrer dans le système d'égout.



Les gouttières et les drains de fondation et de semelle doivent être des systèmes séparés sans aucun lien avec le système d'égout.

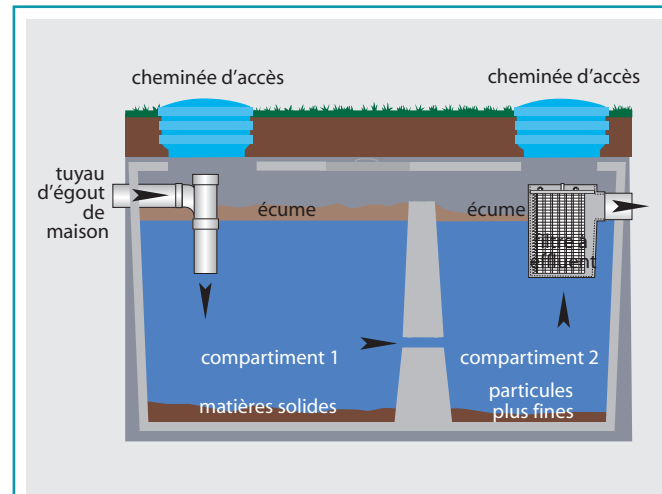
SYSTÈME DE PRÉTRAITEMENT

7-12. Fosse d'aisance

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Les fosses d'aisance ne sont utilisées que pour le contenu des toilettes chimiques, des toilettes à incinération, des toilettes à recirculation, des toilettes autonomes portatives, de tous les types de latrines et des toilettes à compostage.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Remplacer la fosse d'aisance par un système d'égout approuvé (fosse septique ou autre unité de traitement et champ d'épuration).</p>

7-13. Fosse septique

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Ne pas procéder à la vidange d'une fosse septique lorsque les conditions l'exigent peut provoquer l'acheminement jusqu'au champ d'épuration de boues ou d'une écume qui l'obstruent et l'empêchent de faire correctement son travail – et donc empêchent tout le système de fonctionner.</p> <p>Une fosse septique à deux compartiments retient efficacement les boues et l'écume qui, sinon, seraient entraînées vers le champ d'épuration.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Changer la fosse septique pour une fosse à deux compartiments dont la capacité de travail minimale est de 3 600 L (800 gal) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obtenir toutes les approbations nécessaires. <p>Veiller à ce que la profondeur des boues et de l'écume de la fosse septique soit vérifiée tous les trois à cinq ans et à ce que la vidange soit effectuée au besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspecter la fosse septique à intervalles réguliers, et réparer les fuites au besoin. • Demander à l'entrepreneur qui procède à la vidange de vérifier que les chicanes et les siphons en T sont en place et fonctionnent correctement – ne JAMAIS entrer dans le réservoir. • Envisager l'installation d'un filtre à effluent préfabriqué pour empêcher les boues d'entrer dans le champ d'épuration.



Une fosse septique à deux compartiments retient les boues et l'écume qui, sinon, seraient entraînées vers le champ d'épuration.

7-14. Réservoir de retenue – non relié à un champ d'épuration

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Dans certaines circonstances particulières, l'installation d'un réservoir de retenue peut être nécessaire.</p> <p>La législation limite l'installation et établit des critères pour la conception, l'installation et le fonctionnement des réservoirs de retenue.</p> <p>Un réservoir de retenue plus grand que la capacité nécessaire donne une certaine marge de manœuvre. Il ne sera pas nécessaire d'effectuer sa vidange aussi souvent et la possibilité de débordement sera réduite.</p> <p>Il est possible d'installer un système d'alarme pour savoir quand le réservoir est presque plein. Vérifier régulièrement les fuites aidera à empêcher les débordements et à protéger la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Veiller à ce que le volume des eaux usées produites ne soit pas supérieur à la capacité du réservoir et vérifier régulièrement que celui-ci ne fuit pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire le volume des eaux usées produites. • Installer et entretenir et entretenez un système d'alarme qui indiquera que le réservoir a besoin d'être vidangé. • Vérifier à intervalles réguliers le bon fonctionnement du système d'alarme. • Demander régulièrement à un entrepreneur agréé de vérifier que le réservoir ne fuit pas. • Avoir une entente écrite avec un entrepreneur en collecte et transport de boues de fosses septiques.

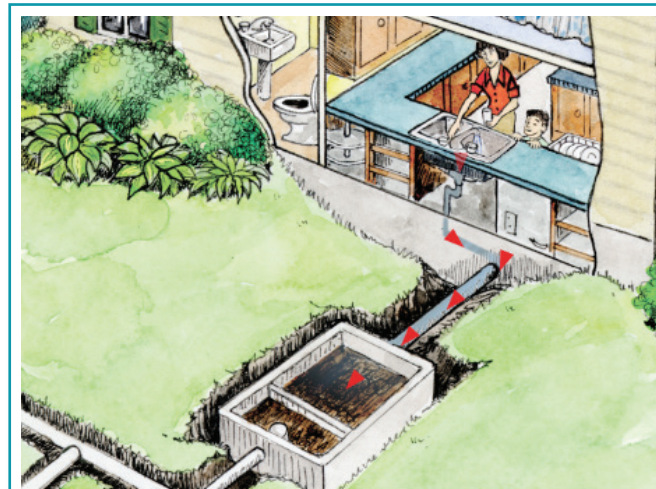
7-15. Autre unité de traitement

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Il peut arriver dans certains cas qu'un système d'égout traditionnel ne fonctionne pas de façon satisfaisante.</p> <p>Il existe d'autres systèmes de traitement comme solution de rechange à un système traditionnel, mais ils doivent être régulièrement entretenus. Sinon, tout le système d'égout pourrait cesser de fonctionner et les eaux de surface et les eaux souterraines pourraient être contaminées.</p> <p>Certains systèmes renferment des appareils mécaniques ou électriques qui doivent aussi être entretenus à intervalles réguliers. Avant d'installer un système de traitement de rechange, communiquez avec le distributeur pour vérifier que l'installateur est agréé pour son produit.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>N'installer qu'un système de traitement de rechange approuvé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le système satisfasse aux exigences en matière d'installation et de fonctionnement du Code du bâtiment et du fabricant, ou les dépasse. C'est particulièrement important si la maison a été agrandie ou si une salle de bains ou un spa, etc. a été ajouté. • Veiller à ce que les exigences en matière de fonctionnement et d'entretien prévues dans le manuel d'utilisation soient suivies. • Avoir une entente d'entretien avec le fournisseur de service.
	<div data-bbox="1213 964 1625 1513" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="1633 964 2045 1513" data-label="Text"> <p>Il peut être nécessaire d'installer un système de traitement de rechange lorsqu'un système d'égout traditionnel ne peut pas fonctionner de façon satisfaisante.</p> <p>Pour de plus amples renseignements, voir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les systèmes à fosse septique : Les systèmes de traitement avancé – Solutions de rechange aux systèmes traditionnels, commande n° AF147 • Le manuel d'utilisation du fournisseur • Le Code du bâtiment de l'Ontario – www.ontario.ca/codedubatiment </div>

SYSTÈME D'ÉGOUT

7-16. Épandage souterrain des eaux usées (fosse septique ou autre unité de traitement)

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Un champ d'épuration est nécessaire pour traiter convenablement et épandre les eaux usées dans le sol. Un système inadéquat peut contaminer les eaux de surface et les eaux souterraines, et nuire à la santé humaine.</p> <p>Il est illégal de brancher une source d'eaux usées au réseau de drainage des champs ou au stockage du fumier. Les eaux usées ne peuvent être évacuées nulle part ailleurs que dans un système de traitement approuvé.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Veiller à ce que toutes les eaux usées (y compris les eaux grises) soient acheminées vers un champ d'épuration à l'aide d'un système d'épandage sous pression ou par gravité.</p>



À l'aide d'un système d'épandage sous pression ou par gravité, veiller à ce que toutes les eaux usées (y compris les eaux grises) soient acheminées vers un champ d'épuration.

7-17. Emplacement du champ d'épuration

CONTEXTE

Les champs d'épuration doivent être placés à la distance minimale prévue des bâtiments, des limites du terrain, des puits, etc., ou plus loin, pour satisfaire aux exigences légales. Il faut tenir compte des conditions du sol et de la topographie du site.



Pour de plus amples renseignements, voir de la série Les pratiques de gestion optimales, aux pages 24 à 29.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

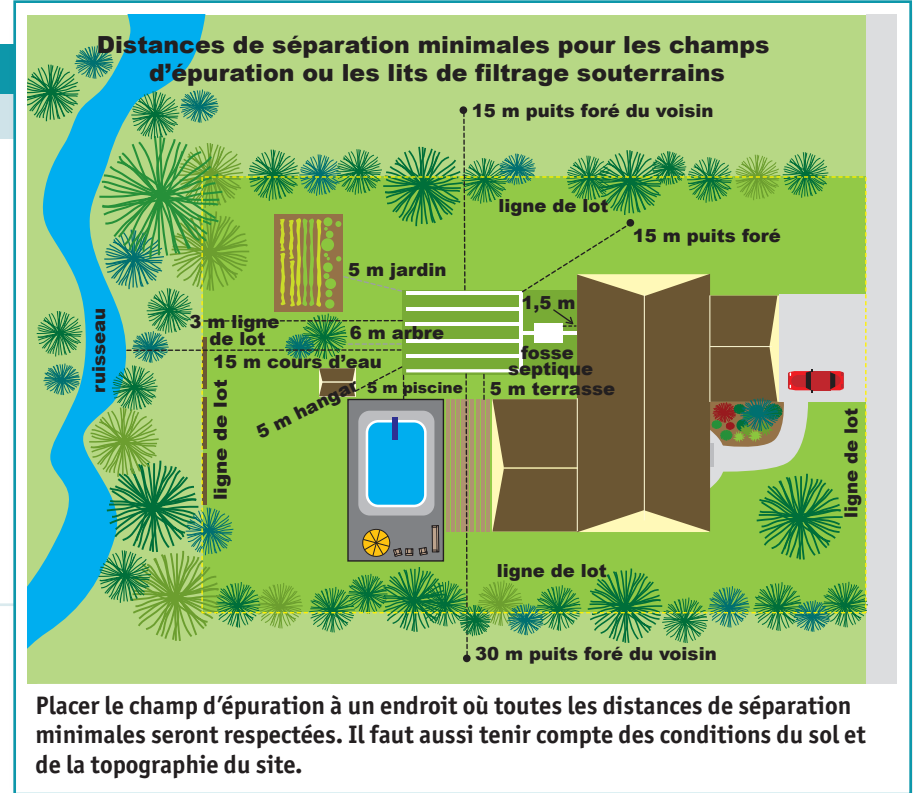
SOLUTION 1 – MESURES

Placer le champ d'épuration à un endroit où toutes les distances de séparation minimales seront respectées :

- à au moins 5 m (16,5 pi) de tout bâtiment ou structure;
- à au moins 3 m (10 pi) des limites du terrain.

Placer le champ d'épuration de manière à empêcher la machinerie et le bétail de circuler dessus.

Connaître les conditions du sol et la topographie requises pour que le système fonctionne correctement.



7-18. Drainage de l'eau à la surface du champ d'épuration

CONTEXTE

Le drainage de l'eau de surface ne doit pas se faire à l'endroit où se trouve le champ d'épuration, puisque le sol reste alors saturé d'eau et que le champ d'épuration ne peut pas fonctionner au maximum. Le système d'égout peut par conséquent cesser de fonctionner.

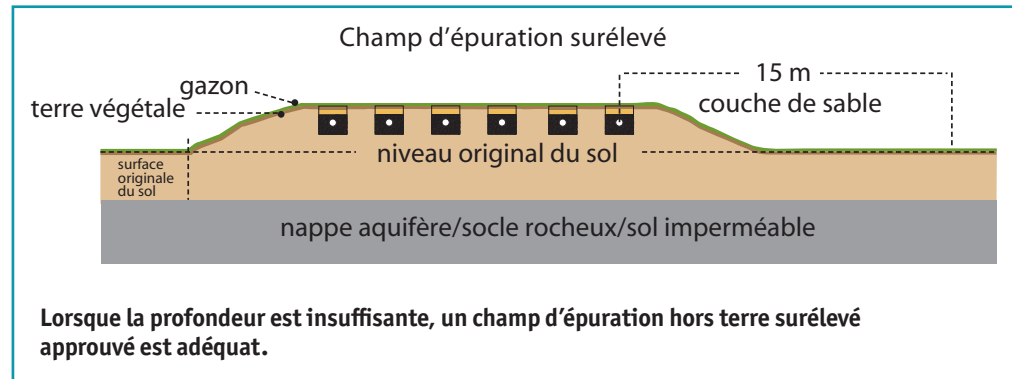
CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURES

Drainer toutes les eaux de surface loin du champ d'épuration.

7-19. Espace vertical entre le fond de la tranchée et le niveau de la nappe phréatique ou de la roche-mère

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Le type de sol sous le champ d'épuration doit pouvoir continuer à décomposer les polluants et à filtrer les matières solides et les agents pathogènes.</p> <p>De plus, si le sol saturé ou la roche mère se trouve trop près du fond des tranchées du champ d'épuration, l'eau souterraine peut être contaminée. Une profondeur adéquate est nécessaire sous les tuyaux d'épandage pour que les eaux usées soient convenablement traitées.</p> <p>Lorsque la nappe phréatique est haute, elle peut inonder le système, qui peut cesser de fonctionner. Le Code du bâtiment exige au moins 0,9 m (3 pi) de sol entre le fond des tranchées et le sol saturé ou la roche-mère.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Installer le champ d'épuration là où la profondeur du sol acceptable est d'au moins 0,9 m (3 pi) avant le sol saturé d'eau ou la roche-mère.</p> <p>SOLUTION 2 – MESURES</p> <p>Lorsque la profondeur est insuffisante, installer un lit d'épandage (c.-à-d. un champ d'épuration) hors terre ou partiellement hors terre surélevé approuvé.</p>



7-20. Charge du champ d'épuration (inspection visuelle)

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Si le sol au-dessus du champ d'épuration est toujours mouillé et spongieux, ou s'il y a des odeurs, il se peut que des eaux usées remontent à la surface plutôt que de drainer vers le bas. Ceci peut également indiquer que quelque chose obstrue le champ d'épuration. Des herbes plus hautes et plus vertes au-dessus du champ d'épuration signalent généralement que le champ d'épuration ne fonctionne pas convenablement.</p> <p>Cette situation peut être causée par un mauvais drainage en dessous du champ d'épuration ou par un sol saturé. Ceci pourrait entraîner la contamination de l'eau de surface ou de l'eau souterraine. Il est interdit de laisser les eaux usées s'accumuler ou suinter sur le dessus du champ d'épuration.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Si le sol est mouillé ou spongieux, ou s'il y a des odeurs, vérifier l'utilisation de l'eau par rapport à la capacité du système et faire vérifier celui-ci.</p> <p>Si le problème ne peut être résolu, consulter un installateur agréé pour discuter :</p> <ul style="list-style-type: none">• d'un nouveau système sur un site convenablement drainé, ou• d'un lit d'épandage (c.-à-d. un champ d'épuration) hors terre ou partiellement hors terre surélevé.

7-21. Élimination du produit de la vidange de la fosse septique, des autres unités de traitement et des réservoirs de retenue

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Les boues des fosses septiques, des autres unités de traitement ou des réservoirs de retenue doivent être transportées par un entrepreneur agréé à un site d'élimination approuvé.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Veiller à utiliser un entrepreneur agréé.</p>



Les boues des fosses septiques doivent être transportées par un entrepreneur agréé à un site d'élimination approuvé.

AUTRES SOURCES D'INFORMATION

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

Il existe de nombreuses autres sources d'information.

Nous vous en proposons quelques-unes ci-dessous pour vous aider à démarrer. La plupart de ces documents peuvent être consultés en ligne à l'adresse www.ontario.ca/maaaro ou être commandés à ServiceOntario.

Système septique urbain – Aide-mémoire, commande n° AF145

Les systèmes à fosse septique : Les systèmes de traitement avancé – Solutions de rechange aux systèmes traditionnels, commande n° AF147

Les systèmes à fosse septique! Connaissez votre système domestique, commande n° AF140

LES PRATIQUES DE GESTION OPTIMALES

Les fascicules de la série sur les PGO sont une excellente source d'information pour les agriculteurs qui souhaitent mieux comprendre les questions agroenvironnementales et découvrir un éventail de solutions pratiques déjà appliquées avec succès. Cette documentation, dont voici quelques titres, est offerte gratuitement aux exploitants agricoles de l'Ontario. Pour commander, voir l'information relative à ServiceOntario, ci-après.

Bandes tampons

Lutte contre l'érosion du sol à la ferme

Drainage des terres cultivées

Grandes cultures

Gestion de l'habitat du poisson et de la faune

Gestion des éléments nutritifs destinés aux cultures

Gestion du sol

Gestion de l'eau

Les puits

Pour se renseigner auprès du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

Centre d'information agricole

Tél. : 1 877 424-1300

Courriel : ag.info.omaara@ontario.ca

Site Web : www.ontario.ca/maaaro

ServiceOntario offre plusieurs publications

Commandez-les **en ligne** à ServiceOntario Publications – www.ontario.ca/publications

Ou **téléphonez** à l'InfoCentre ServiceOntario

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

416 326-5300

416 325-3408 – ATS

1 800 668-9938 – Sans frais en Ontario

1 800 268-7095 – ATS sans frais en Ontario

Autres ressources

Ontario Onsite Wastewater Association
www.oowa.org

Getting to Know Your Septic System

About Your House

- Buying a House with a Well and Septic System
- Your Septic System

A Guide to Operating & Maintaining Your Septic System

OOWA Septic Dos and Don'ts

Ontario Rural Wastewater Centre
www.ontarioruralwastewatercentre.ca

REMERCIEMENTS

À la demande de l'Ontario Farm Environmental Coalition, qui regroupe Farm & Food Care Ontario, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario, les personnes et organisations suivantes ont participé à la mise à jour de la présente fiche d'information.

Rédacteurs-collaborateurs de la fiche d'information n° 7 : Peter Doris, Jim Ritter (coresponsables) – ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario; Ahmed Sharaf – ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario; Denis Orendt – Ontario Onsite Wastewater Association; Terry Davidson, Chris Kinsley – Ontario Rural Wastewater Centre, Université de Guelph; sous-comité de la salubrité de l'eau de l'Association of Supervisors of Public Health Inspectors of Ontario

Comité de révision technique de la fiche d'information : H.J. Smith (responsable), Kevin McKague, Ted Taylor, Daniel Ward – ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario; Jim Myslik – conseiller

